



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

**Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu
le lundi 7 février 2011 à 20 H 00 à la salle des Mariages**

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Engchien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39

Conseil Communal du 7 février 2011

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 7 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le sept du mois de février à 20 H 15, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
- MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Echevins ;
- Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S.
- M. Charles VASTERSAEGHER. Mme Line HAUMONT. Mr. Daniel RENARD. Echevins ;
- MM. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES. Nino MANZINI. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. MM. Didier LIEDS. Luc GAILLY. Martin PAUL. Mme Marie-José SMETS. M. Michel BRANCART. Mmes Evelyne DETRY. M. Pascal PHILIPPART. Mmes Françoise SNOECK. Nicole BOGEMANS- SAUVAGE. Conseillers Communaux.
- M. Guy BROSSEREZ, Secrétaire Communal, f f

Monsieur l'Echevin CANART et Monsieur le Conseiller De SMEDT entreront en cours de séance

Les Conseillères SIMON et SAUVAGE sont absentes et excusées.

SEANCE PUBLIQUE

1 INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE COMMUNALE EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL DEMISSIONNAIRE.

Par courrier du 14 décembre 2010, Monsieur le Conseiller Denis SCHOLLAERT a remis la démission de ses fonctions.

Le Conseil Communal a constaté cette démission lors de sa dernière réunion. Invités à remplacer l'intéressé, Monsieur Yves GUEVAR (par courrier du 12 janvier 2011) et Madame Annka DE COOMAN - GORNIACZYK (par courrier du 20 janvier 2011) respectivement 1^{er} et 2^{ème} suppléants de la liste I.C. à laquelle Monsieur Denis SCHOLLAERT appartenait, ont signalé leur intention de ne pas siéger au Conseil Communal.

Madame Nicole BOGEMANS - SAUVAGE est ainsi devenue la suppléante en ordre utile de la liste I.C. Les pouvoirs de l'intéressée ont été vérifiés.

Monsieur le Président l'invite à prêter le serment constitutionnel.

Après quoi, il déclare Madame Nicole BOGEMANS - SAUVAGE installée dans ses fonctions de Conseillère Communale .

Suite à cette installation, le Conseil Communal modifie le tableau de préséance établi le 28 septembre 2009.

Madame Nicole BOGEMANS - SAUVAGE occupe le 27^{ème} rang après Madame Françoise SNOECK.

Monsieur le Bourgmestre rappelle alors les faits tragiques de la catastrophe ferroviaire du 15 février 2010.

Il rend hommage, au nom de la Ville, à la famille de Monsieur Masure et aux autres personnes brainoises rescapées de l'accident de Buizingen.

L'ensemble du Conseil Communal et de l'Assemblée y consacre un moment de recueillement sincère.

2 **DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

Lauréat du Travail

Remise d'un brevet à 8 attributaires

Le Conseil Communal remet le diplôme consacrant la distinction ainsi octroyée à :

Lauréat du Travail - Insigne d'honneur d'or

Monsieur Jean-Louis BEUTELS, Place Aviateur Jean Croquet, 1

Monsieur Jean-Marc POELAERT, rue de Virginal, 10

Monsieur Jean-Pierre POELAERT, rue de Virginal, 23

Lauréat du Travail - Insigne d'honneur d'argent

Monsieur Elie DRUART, rue d'Italie, 6

Monsieur Luc GAILLY, chaussée d'Ecaussinnes, 187

Lauréat du Travail - Insigne d'honneur de bronze

Madame Patricia DERVILLE, rue Turenne, 30

Monsieur Georges FASQUELLE, rue de la Bienfaisance, 63

Monsieur Pascal GAILLY, avenue de la Houssière, 6.

Monsieur le Conseiller Communal De SMEDT entre en séance.

3 **FINANCES COMMUNALES**

L'ensemble des points suivants relatifs aux contrôles de subventions reçoit l'approbation du Conseil Communal :

- A Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 de l'A.S.B.L. 6 Beaufort. Décision.
- B Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 de l'A.S.B.L. « La Tôle errante ».

Conseil Communal du 7 février 2011

- C Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 de l'A.S.B.L. Centre Culturel de Braine le Comte.
- D Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 de l'A.S.B.L. « Braine Sports ».
- E Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 à l'Office du Tourisme - Décision.
- F Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 à l'Association Prix Hermès - Décision.
- G Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 à l'Association Mérite Sportif - Décision.
- H Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 à l'A.S.B.L. Les Amis du Bonhomme de Fer - Décision.
- I Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 au comité d'actions Laïque - Décision.
- J Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subvention 2011 de l'A.S.B.L. Dynamité Brainoise / ADL - Décision.
- K Contrôle de l'octroi de certaines subventions - Subventions pour l'année 21011 inférieures à 24.789,35 € - Décision.

Monsieur l'Echevin CANART entre en séance.

Le Conseil Communal ratifie les demandes de crédits d'urgence suivantes :

- L Gestion journalière - Budget ordinaire 2010 - Fourniture de produits de déneigement et d'une épandeuse de sel pour les diverses voiries communales. Demande d'un crédit d'urgence (20.000,00 €) - Décision du Collège du 17 décembre 2010 - Ratification.
- M Gestion journalière - Budget ordinaire 2010 - Intervention des entreprises extérieures appelées en renfort pour le déneigement de diverses voiries communales
Demande d'un crédit d'urgence (20.000,00 €)/
Décision du Collège du 29 décembre 2010 - Ratification.

4 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

Les Membres de l'Assemblée émettent un avis favorable sur les demandes suivantes :

- A Eglise Protestante d'Ecaussinnes
Budget de l'exercice 2011 - Avis à émettre
- B Fabrique d'Eglise St Géry de Braine le Comte
Travaux de renouvellement des zinguries et remplacement de corniches à la cure de Braine le Comte.
Décision du 22 janvier du Bureau des Marguilliers - Avis à émettre.

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'urgence est déclarée par deux tiers des membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour, un avis favorable est émis :

- C Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque
Budget de l'exercice 2011 - Avis à émettre

5 CIRCULATION ROUTIERE

Règlement complémentaire sur le roulage - Voiries communales

- A Rue Henri Neuman - Délimitation au sol du stationnement
- B Rue d'Horrues : Prolongation du sens interdit entre la rue de l'Europe et la rue des Postes, sens autorisé vers la rue des Postes.
- C Rue du Moulin : abrogation d'un emplacement de stationnement pour véhicule d'handicapé.
- D Rue des Bas - Fossés - Interdiction de circulation, sauf desserte
Locale interdiction de stationnement

Monsieur l'Echevin VASTERSAEGHER répond aux questions de Madame la Conseillère Martine DAVID qui souhaite connaître les motivations qui ont mené à ces propositions.

Tout comme Madame David, Madame la Conseillère ROOBAERT estime qu'une période de tests est nécessaire.

Monsieur l'Echevin Vastersaegher assure que ce n'est pas définitif et que, si des problèmes apparaissent, ces décisions peuvent évidemment être revues.

Monsieur le Bourgmestre rappelle à l'Assemblée que l'attente des riverains est vive et confirme qu'il y aura un bilan.

Si des problèmes surgissent, engagement est pris d'y apporter des solutions. Sur proposition de Monsieur le Bourgmestre, l'Assemblée vote unanimement l'ensemble des propositions tenant compte des amendements sollicités par Monsieur le Conseiller De Smet visant à laisser la possibilité aux vélos de circuler dans les deux sens dans l'application des propositions B et C.

6 INVESTISSEMENTS

L'Assemblée marque son accord sur la passation des marchés suivants :

- A Travaux de rénovation de l'éclairage et des faux-plafonds de la bibliothèque communale - Phase II
Décision de principe - Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché.
- B Travaux de petites réparations localisées (voiries et trottoirs) le long de divers chemins communaux.
Décision de principe - Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché.
- C Conception et réalisation d'aires de jeux sur différents sites à Braine le Comte
Décision de principe - Approbation des conditions et fixation du mode de passation du marché.
- D Travaux de réparations localisées de type « nids de poule » en voiries suite aux dégradations hivernales, le long de divers chemins communaux
Année 2011
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Après que Monsieur le Conseiller Philippe JEANMART ait signalé que certains procédés apparus nouvellement sur le marché méritent qu'on s'y intéresse, l'Assemblée approuve les conditions et fixation du mode de passation du marché.

L'urgence est déclarée pour le point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

- E Travaux de pose de revêtement et de réparations localisées en voiries suite aux dégradations hivernales le long de diverses voiries régionales (N6, N532, N533) traversant la Ville de Braine le Comte - Année 2011
 Approbation des conditions du marché et choix du mode de passation du marché.

Monsieur le Bourgmestre précise que c'est une nouveauté.

En effet, certaines voiries sont tellement en piteux état qu'il faut se substituer à la Région Wallonne pour la réalisation des réparations.

Le Collège a rencontré le S.P.W. ce lundi 24 janvier 2011 concernant la réfection de la N6.

Vu le manque de moyens financiers de cette dernière, le Collège Communal a décidé de refaire des réfections partielles de ces voiries afin de mettre en sécurité les usagers.

Par son courrier du 27 janvier 2011, le Collège Communal a donc pris contact avec Monsieur De Smet, Directeur du S.P.W. D.G.01 à Namur afin qu'une convention soit établie entre la Ville (qui passerait un marché pour entretenir et réparer les voiries) et le S.P.W. (qui garantirait le remboursement du montant de la dépense engendrée).

Une fois les travaux effectués, le S.P.W redeviendrait propriétaire et gestionnaire des différentes voiries.

Des crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2011, travaux d'entretien des voiries.

Cette manière de procéder permettrait de remettre en état les deux voies « rapides » et condamner provisoirement les deux voies « lentes » dont la signalisation après travaux devrait être installée et prise en charge par le S.P.W.

Si, dans l'entretemps, la Région Wallonne prenait en charge les travaux, on arrêterait le marché.

Monsieur le Bourgmestre invite l'Assemblée à approuver le principe des travaux de pose de revêtement et de réparations localisées, à approuver le cahier spécial des charges et à choisir la procédure négociée comme mode de passation du marché.

Monsieur le Conseiller JEANMART constate également que l'hiver a détruit énormément et que l'on peut parler en la matière de cataclysme européen. Des plans ont été dressés par la Région Wallonne.

Ainsi, Mons a reçu 100.000 € pour la réfection de la R.N. 6.

2.500.000 € seront quant à eux affectés à la réfection complète.

Monsieur le Conseiller JEANMART signale que, bonne nouvelle, le feu vert a été donné pour les réparations à court terme, le S.P.W. n'étant pas d'accord sur l'intervention de la Ville telle que décrite ci-dessus.

Nonobstant ces informations, l'Assemblée marque son accord sur la proposition.

Afin de gagner un temps précieux, le Collège Communal se réunira, dès après la présente réunion, afin de désigner les firmes à consulter dans le cadre des points 6 D et 6 E ci-dessus.

7 ACQUISITIONS

Acquisition de matériel informatique

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

8 MARCHÉ DE SERVICE

Marché conjoint passé avec le C.P.A.S de la Ville.

Marché de financement des investissements et des services administratifs y relatifs.

Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Décision de principe.

9 PATRIMOINE COMMUNAL

A Location en 2009 d'un immeuble immobilier sis rue des Frères Dulait d'une superficie totale de 52 a 48 ca
Approbation du bail de location.

B En application de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'urgence doit être déclarée par les deux tiers au moins des membres présents pour délibérer sur l'objet ci-dessous qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance.

Braine le Comte - Rénovation urbaine

Dépenses urgentes et imprévisibles

Acquisition d'un ensemble immobilier sis 24 rue de Mons et rue Adolphe Gillis appartenant à Madame Grandmaire veuve Mauroy. Décisions.

10 URBANISME

- A Secteur de Ronquières - Zoning de Fauquez
Dénomination d'une voirie publique
L'Assemblée marque son accord sur la dénomination proposée : Allée de la Marbrite.
- B Règlement communal relatif aux haies et clôtures des nouveaux lotissements.
Adoption
Monsieur le Conseiller philippart signale que le règlement ne précise pas la hauteur à appliquer aux plantations situées au-delà de 2 m de la voirie.
Le règlement sera complété en ce sens (2,50 m).
De même, la liste des plantations autorisées paraît incomplète.
En fait, le dossier pourra toujours être amélioré, dans la limite de ce qui peut-être avalisé par la Région Wallonne.
Des propositions de complément peuvent aussi être soumises à la Commission de l'Environnement.
En foi de quoi, le règlement est adopté.
- C Plan communal d'aménagement « Ferme de la Tour »
Abrogation - Complément

11 A.S.B.L. « TERRITOIRES DE LA MEMOIRE »
Motion**12 INFORMATIONS**

- Les Membres de l'Assemblée tiennent bonne note des informations suivantes :
- A Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Approbation ministérielle
- B Modification du statut pécuniaire relatif aux frais de déplacement domicile - lieu de travail - Approbation du Collège Provincial
- C Modification de l'indemnité pour utilisation de la bicyclette
Approbation du Collège Provincial.
- D Budget de l'exercice 2010- Modifications budgétaires n° 2
Arrêté d'approbation

E Fixation de la contribution financière de la Ville à la zone de Police Pluri communale pour l'exercice 2011.
Arrêté d'approbation de Monsieur le Gouverneur de la Province du 24 janvier 2011.

13 SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

Procès-verbal - Approbation.

Tenant compte des remarques formulées, le procès-verbal est adopté.

14 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Madame l'Echevine Haumont et Monsieur l'Echevin Canart répondent aux questions formulées par Madame Anne-Catherine Roobaert, au nom du groupe I.C. et relatives à :

- Coulée de boue au lieu-dit « Mon Idée », rue du Haut Bosquet, rue d'Enghien, route de Petit Roeulx et chemin de Feluy.
- Etat de la voirie au chemin aux loups.

En application de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'urgence doit être déclarée par les deux tiers au moins des membres présents pour délibérer sur l'objet ci-dessous qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance :

15 STATUT PECUNIAIRE DES GRADES LEGAUX - MODIFICATION - DECISION.

HUIS CLOS

16 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A1 Implantation d'Hennuyères

Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps au 24 janvier 2011 - Décision.

A2 Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle du 24 janvier au 30 juin 2011 . Décision

A3 Désignation d'une institutrice maternelle temporaire du 24 janvier au 30 juin 2011
Décision

A4 Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle du 24 janvier 2011
Décision

- A5 Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à partir du 25 janvier 2011 - Décision
- A6 Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante - Décision
- A7 Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire et désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.
- B1 Implantation de Ronquières
Notification d'un congé de maladie de la directrice
Désignation d'une directrice à titre intérimaire. Décision.
- B2 Notification d'un congé de maladie de la directrice
Désignation d'une institutrice primaire à titre intérimaire - Décision.
- B3 Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation à titre intérimaire de remplaçants. Décision.
- B4 Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental
Désignation à titre intérimaire d'un instituteur primaire. Décision
- C1 Implantation de Steenkerque
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.
- C2 Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps au 24 janvier 2011- Décision
- D Implantations communales
Désignation à titre temporaire d'une maîtresse spéciale de religion musulmane
Décision.²
- 17 E.I.C.B. - PERSONNEL**
- A Notification d'un congé de maladie d'un professeur de français
Désignation à titre intérimaire de remplaçants - Décision
- B Démission de Monsieur le Directeur
Admission à la pension
- 18 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**
- A Modification des attributions d'un professeur de guitare
Décision
- B Modification des attributions d'un professeur de formation musicale
Décision

- C Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à un professeur de formation musicale. Décision.
- D Démission d'un professeur de formation musicale
Décision
- E Disponibilité pour convenance personnelle d'un professeur d'art dramatique
Désignation à titre intérimaire de remplaçants. Décision.
- F Congé pour prestations réduites en cas de maladie d'un professeur de diction et de déclamation.
Décision
- G Modification des attributions d'un professeur de diction et déclamation
Décision.

La séance est levée à 23 H 00.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX